

Assemblée communale 15.12.2022



3a Crédit d'études Avenir centre village

Au début de cette législature en 2021, le Conseil communal a constitué divers groupes de travail sur des dossiers nécessitant une attention particulière, dont celui de la salle communale.

Notre salle communale fête cette année ses 40 ans. Même si elle assure toujours les mêmes services à notre population et à nos sociétés, les effets de l'âge se font sentir et de nombreux problèmes sont aujourd'hui flagrants (isolation, déperditions thermiques, installations techniques, sanitaires, etc.).

Le groupe de travail « salle communale », constitué des conseillers communaux Jean-Paul Rey, Eric Demierre et Jacques Maradan, a entamé une réflexion sur les possibilités de rénovation/amélioration de cette infrastructure. D'emblée, il est apparu évident que la réflexion ne pouvait se limiter à la seule salle communale, mais devait être plus large et englober l'ensemble des parcelles communales du centre de notre village, puisque, avec l'acquisition récente de l'ancienne gendarmerie, la commune était propriétaire d'une surface d'un seul tenant permettant d'envisager des solutions innovantes.

Quatre axes de réflexion ont été définis :

- **Infrastructures communales** : rénovation/amélioration de la salle communale avec l'étude de différents scénarios, estimation des coûts des différentes solutions, prise en compte des besoins actuels et futurs.
- **Aménagement du territoire** : quelles surfaces pour quels besoins ? Prise en compte des besoins futurs (par ex. extension de l'école). Quelle place du village pour Châtonnaye ?
- **Mobilité** : établissement d'un concept « Valtraloc » pour la route cantonale entre le giratoire et l'épicerie, Mise en conformité de l'arrêt de bus, liaison piétonne avec le futur quartier « Pré Terrapon », concept de parcage des véhicules & mobilité douce.
- **Energie** : Concept de chauffage collectif pour les bâtiments communaux, passage aux énergies renouvelables, production photovoltaïque.

Un cahier des charges pour la réalisation de cette étude « Avenir centre village » a été établi, englobant les différentes problématiques énumérées ci-dessus et un appel d'offre a été lancé à plusieurs bureaux d'architecture pour sa réalisation. Au terme de ce processus, le conseil communal a pu évaluer le montant nécessaire à cette étude (Fr. 70'000.--). Ce montant comprend les honoraires des différents intervenants (architecte, ingénieurs spécialisés, urbanistes, frais divers).

Si les citoyens décident de suivre leur conseil communal en votant ce crédit d'investissement, le mandat d'étude sera confié au bureau Deillon-Delley de Bulle, qui a été retenu au terme de l'appel d'offre lancé ce printemps.

